

Association RESPECTI-COEUR
Clinique Cardiologique
et des Maladies Vasculaires - Hôpital Laënnec
Bd Jacques Monod
Saint-Herblain
44093 NANTES cedex 1

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2012

CH CONSEIL ET AUDIT

**4, rue Amédée Ménard
44300 NANTES**

Association RESPECTI-COEUR

Siège Social :Clinique Cardiologique et des Maladies Vasculaires - Hôpital Laënnec
Bd Jacques Monod – Saint-Herblain – 44093 NANTES Cedex 1

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2012

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Membres,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2012 sur :

- le contrôle des comptes annuels du Association RESPECTI-COEUR tels qu'ils sont annexés au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I – Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit consiste à examiner, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

CH CONSEIL ET AUDIT

4, rue Amédée Ménard
44300 NANTES

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur l'incertitude relative à la continuité d'exploitation de l'association, celle-ci étant subordonnée au maintien d'un niveau de subventions publiques, non acquises à ce jour ; en cas de diminution significative du niveau de subventions accordées à RESPECTI-COEUR, l'application des principes comptables généralement admis dans un contexte normal de poursuite des activités, pourrait s'avérer inappropriée.

II – Justification de nos appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de Commerce, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

La note règles et méthodes comptables de l'annexe indique que le maintien du principe de continuité de l'exploitation dépend du niveau de subventions reçues au cours de l'exercice 2013. Nous avons été conduits à examiner les dispositions envisagées à cet égard.

Sur la base de nos travaux et des informations qui nous ont été communiquées à ce jour, et dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre association, nous estimons que l'annexe donne une information appropriée sur la situation de l'association au regard de l'incertitude, mentionnée ci-dessus, pesant sur la continuité d'exploitation.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III – Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier présenté aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Nantes, le 22 mars 2013

CH CONSEIL ET AUDIT

Commissaire aux Comptes

Membre de la Compagnie Régionale de Rennes



Hugues de NEUVILLE

Associé responsable technique

CH CONSEIL ET AUDIT

4, rue Amédée Ménard
44300 NANTES

ASSOCIATION RESPECTI-COEUR BILAN AU 31 décembre 2012

ACTIF			PASSIF	
	2012	2011	2012	2011
ACTIF IMMOBILISE			CAPITAUX PROPRES	
Immobilisations corporelles	3 971,62	3 971,62	Report à nouveau	10 939,35
Amortissements	3 260,67	2 980,27	Résultat de l'exercice	4 335,45
Valeur nette des éléments de l'actif	710,95	991,35		15 274,80
			Autres Fonds associatifs	120 424,93
			Subventions d'investissement	710,95
			Fond dédiés sur subv. de fonctionnement	119 713,98
				120 705,33
ACTIF CIRCULANT	324 909,41	286 784,97	DETTES	189 920,63
Produits à recevoir	20,00		Fournisseurs divers	18 384,30
Disponibilités	324 442,58	286 299,07	Autres comptes créditeurs	13 175,60
			Fournisseurs-Factures non parvenues	131 937,11
Charges constatées d'avances	446,83	485,90	Charges sociales	1 748,00
			Etat - charges à payer	60,20
			Charges à payer	24 615,42
				24 579,53
TOTAL BILAN	325 620,36	287 776,32	TOTAL BILAN	325 620,36
				287 776,32

CH CONSEIL ET AUDIT

4, rue Amédée Ménard
44300 NANTES

ASSOCIATION RESPECTI-COEUR
COMPTE DE RESULTAT AU 31 décembre 2012

CHARGES			PRODUITS		
	2012	2011		2012	2011
CHARGES D'EXPLOITATION			PRODUITS D'EXPLOITATION		
Achats	5 291,46	21 316,07	Prestations de services	3 753,66	224,20
Fournitures consommables	93,30	83,27	Prestations de services	3 753,66	224,20
Prestations de services	1 489,03	15 835,22			
Achats matériels et équipements	19,96		Subventions d'exploitation	430 000,00	551 018,59
Petits matériels et fournitures	315,05	261,65	Subventions ARS	430 000,00	428 625,01
Fournitures administratives	3 374,12	5 135,93	Report des ressources non utilisées		122 288,58
			Autres subventions		105,00
Autres achats et charges externes	396 282,67	345 253,64	Autres produits	700,15	3 738,62
Locations immobilières	2 400,00	2 400,00	Adhésions membres	555,00	695,00
Charges locatives	8 371,94	7 835,88	Produits divers de gestion courante	7,15	1,75
Réparation sur biens mobiliers		101,66	Transfert de charges d'exploitations	138,00	3 041,87
Maintenance	1 000,00	1 224,25			
Primes d'assurance	1 172,30	1 167,50			
Documentation	180,23	257,80			
Frais de colloques, séminaires, conférences	200,00	350,00			
Mise à disposition CHU :					
Infirmières mises à disposition	192 946,56	153 019,92			
Diététiciennes mises à disposition	59 251,71	56 612,46			
Personnel médical mis à disposition	13 086,84	19 317,03			
Personnel administratif mis à disposition	29 704,21	24 375,42			
Psychologue mis à disposition	9 998,85	9 865,52			
Commissaire aux comptes	3 176,31	3 119,92			
Frais de gestion	5 557,64	5 602,30			
Honoraires Infirmières	25 651,75	18 690,60			
Forfait de suivi - Infirmières	1 150,00	1 650,00			
Forfait adhésion - Infirmières	650,00	350,00			
Honoraires Médecins	5 424,00	3 308,00			
Forfait de suivi - Médecins	11 316,00	12 075,00			
Honoraires Cardiologues	19 200,00	17 600,00			
Annonces et insertions	50,00	50,00			
Déplacements patients	1 270,74	1 106,53			
Voyages & Déplacements	2 929,15	3 353,53			
Missions		149,22			
Réceptions	47,73	163,21			
Frais télécommunication	778,02	981,91			
Frais postaux	7,20	7,20			
Frais Hébergement Internet	670,96	334,88			
Services bancaires & assimilés	50,53	83,90			
Cotisations	40,00	100,00			
	60,20	192,00			
Etat impôts et taxes	60,20	192,00			
Formation professionnelle continue	60,20	192,00			
	15 309,60	17 303,78	PRODUITS FINANCIERS	121,39	115,20
Charges de personnel	15 309,60	17 303,78	Intérêts livret bleu	121,39	115,20
Rémunérations brutes	10 945,54	12 362,55			
Cotisations sociales	4 364,06	4 943,23			
Medecine du travail		-2,00			
	8,64	0,00			
Autres charges de gestion courante	8,64	0,00			
Charges diverses	8,64				
	280,40	119 837,38			
Dot. aux amortissements et engagements	280,40	119 837,38			
Dot. aux amortis. sur immo. corporelles	280,40	123,40			
Engagements à réaliser sur subv. attribuées		119 713,98			
	13 412,18	45 433,27	PRODUITS EXCEPTIONNELS	405,40	123,40
CHARGES EXCEPTIONNELLES	13 412,18	45 433,27	Dons	125,00	330,00
Charges sur exercices antérieures	194,58		Quote part subvention d'investissement	280,40	123,40
Diminution subvention ARS	13 217,60	45 433,27			
TOTAL DES CHARGES	430 645,15	549 336,14	TOTAL DES RECETTES	434 980,60	555 220,01
Résultat de l'exercice (Excédent)	4 335,45	5 883,87	Résultat de l'exercice (Déficit)	0,00	0,00
TOTAL	434 980,60	555 220,01	TOTAL	434 980,60	555 220,01

CH CONSEIL ET AUDIT

4, rue Amédée Ménard
44300 NANTES

Respecti-Coeur

Association régie par la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août 1901

ANNEXE AU 31/12/2012

Total du bilan : 325 620,36 €

Résultat : excédent de 4 335,45 €

➤ REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'activité et d'exploitation
- permanence des méthodes comptables (fixité) et de comptabilité d'un exercice à l'autre
- de spécialisation (ou indépendance) des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

➤ CONTINUITÉ D'EXPLOITATION

La situation actuelle permet d'honorer les dettes à l'échéance : l'association fait donc face avec son actif disponible à son passif exigible.

En 2013, il existe une incertitude sur le niveau des subventions qui seront octroyées à l'association, compte tenu des restrictions budgétaires pratiquées par l'Etat et les autres organismes publics financeurs.

En tenant compte de cette incertitude, le conseil d'administration a conclu qu'il était approprié d'appliquer le principe de continuité d'exploitation pour l'établissement des comptes annuels de l'exercice.

Faits caractéristiques de l'exercice :

L'Agence Régionale de la Santé (ARS) a maintenu le montant de la subvention FIR attribuée à hauteur de 430 000 € pour l'année 2012.

En 2012, le réseau a perçu la somme de 430 000€ de l'ARS pour le fonctionnement, la subvention n'a pas été utilisée en totalité au cours de l'année. Les crédits demeurant non utilisés fin 2012, soit 13 217,60€, ont été constatés en charge exceptionnelle. Selon l'avenant n° 2 signé, le réseau doit reverser cette somme à l'ARS.

L'ARS demande dans ces dernières orientations aux réseaux : Respecti-cœur, Resodiab44 et au Réseau Asthme de mutualiser, de faire plus de coordination de soins et de prendre en charge les patients complexes visant une meilleure lisibilité pour les médecins traitants.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (Prix d'achat et frais accessoires) ;
- Selon les termes du Règlement du C.R.C. du 03/11/2005, il est fait application de l'annexe simplifiée. En conséquence les principes suivants sont appliqués :

CH CONSEIL ET AUDIT

4, rue Amédée Ménard
44300 NANTES

- Durées d'usage (linéaire ou dégressif) pour déterminer l'amortissement des immobilisations non décomposables.
- Approche par la méthode des composants et prise en compte de la valeur résiduelle dès lors qu'elles sont significatives et mesurables.
 - Amortissements : ils sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue, ici de 3 ans pour le matériel de bureau et informatique et 10 ans pour le mobilier. La dotation de l'exercice s'élève à 280,40€.

- **SUBVENTIONS**
 - ARS : 430 000 euros pour 2012.

- **EXPLICATIF CONCERNANT LES FONDS DEDIES**

Au 31 décembre 2012, le montant des fonds dédiés est identique à celui de fin 2011, soit 119 713,98€. En effet, il a été décidé de changer de méthode et de reprendre les fonds dédiés à hauteur des dépenses engagées sur l'année.

Les fonds dédiés permettent ainsi de constater l'engagement subsistant à l'égard du tiers financeur, d'utiliser les fonds pour l'action à laquelle ils sont affectés. Cet engagement est comptabilisé au passif du bilan par le biais du compte 194000 Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement.

- **TABLEAU DE COMPARAISON DES MASSES SIGNIFICATIVES**

	2011	2012
Achats	21 316	5 291
Frais généraux	345 254	396 283
Charges de personnel et assimilés	17 495	15 370
Fonds dédiés sur subventions fonctionnement	119 714	
Diminution subvention FIR		13 218
Subvention FIR	429 200	430 000
Prestations de formation	224	3 754

- **TABLEAU DE VARIATION DES FONDS DEDIES**

Ressource	Montant initial	Fonds à engager au début de l'exercice	Utilisation en cours d'exercice	Fonds restant à engager en fin d'exercice
Subvention FIQCS/FIR	429 200	119 714	0	119 714
TOTAL	429 200	119 714	0	119 714

- **REMUNERATION DES TROIS PLUS HAUTS CADRES DIRIGEANTS**

(article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif).

- Rémunérations globales : Néant
- Avantages en nature : Néant